

CA/va

Le 8 août 1975

p. H. 14.11.9.9B  
 p. B. 51.10.5. ✓

N O T E

a/a

Contacts militaires avec  
le Royaume Uni.

Le Colonel Störckle, Chef du Protocole militaire, consulte téléphoniquement le soussigné sur l'attitude du Département politique par rapport à une demande britannique d'envoyer en Suisse pour une période d'instruction de 2 à 3 semaines 5 officiers et sous-officiers britanniques qui participeraient à un entraînement d'aviation en montagne (hélicoptères), ainsi que d'instruction de montagne.

Une invitation réciproque pourrait permettre à des officiers suisses de participer en Grande-Bretagne à un cycle d'instruction dans l'arme blindée.

Le Col. Störckle souligne toutefois que les candidats à l'instruction en Suisse seraient des officiers de l'armée britannique sur le Rhin, c'est-à-dire des membres d'une troupe soumise au commandement de l'OTAN.

Comme première prise de position, j'indique à mon interlocuteur que l'attitude constante de notre Département vise à une plus grande diversification des contacts militaires extérieurs de la Suisse; or, nous sommes régulièrement amenés à constater que des échanges d'instructeurs ont constamment lieu avec trois pays de l'OTAN (RFA, Royaume Uni et Etats-Unis) et rarement avec d'autres pays. Etant donné qu'il s'agit ici d'une demande britannique, nous ne voyons cependant pas de raison de refuser d'accueillir des officiers de ce pays. Il nous paraîtrait cependant préférable qu'il s'agisse d'officiers britanniques détachés d'une unité

- 2 -

militaire stationnée en Grande-Bretagne, c'est-à-dire d'une unité qui ne soit pas soumise directement au commandement de l'OTAN.

Le Col. Störckle nous tiendra au courant du suivi.

*C. Caratsch*

C. Caratsch